

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 14 Mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 14 Mai, à vingt-et-une heures, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 05 Mai 2014

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 05 Mai 2014

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire - Patrice VÉRITÉ, 1^{er} Adjoint - Fabienne RANGER, 2^{ème} Adjoint - Philippe BOURGEOIS, 3^{ème} Adjoint - Sandrine LION, 4^{ème} Adjoint - François JOST - Martine BAUDOT - Éric BEC - Louissette TRICHET - Fabien LAURENT - Anne-Marie GERVAIS - Hans MAZILLER - Brigitte DURAND - Véronique RÉTIF - Antoine FONT - Carole CHEVREUX - Gilles BURNEAU -conseillers municipaux.

Procuration : Mr Yann BRODEL, Mme Marie-Paule FOUACHE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie GERVAIS

1 – SIVM de canton de Saumur Sud

11 communes sont concernées : ARTANNES, CHACÉ, FONTEVRAUD L'ABBAYE, MONTSOREAU, PARNAY, ROU-MARSON, SAUMUR, TURQUANT, SOUZAY-CHAMPIGNY, VARRAINS, VERRIE.

Composition du comité Syndical (extrait du 11/12/1989)

Article 7 : Le comité syndical est composé de délégués élus par le conseil municipal de chaque commune associée.

Dans chaque commune associée, le conseil municipal désigne deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Ces derniers en cas d'empêchement des titulaires, siègent au comité avec voix délibérative.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- A élu au titre de titulaire : Mme Régine CATIN et Mme Carole CHEVREUX,
- A élu au titre de suppléant : Mme Louissette TRICHET et Anne-Marie GERVAIS

2 – Conseil d'Administration du CIAS à vocation spécialisé du canton de Saumur sud ayant compétence pour la gestion de l'EHPAD Aliénor d'Aquitaine

10 communes concernées : ARTANNES, CHACÉ, FONTEVRAUD L'ABBAYE, MONTSOREAU, PARNAY, ROU-MARSON, TURQUANT, SOUZAY-CHAMPIGNY, VARRAINS, VERRIE.

Composition du Conseil d'Administration (délibération du 04/10/2000)

Nombre de membre : 21

- Le Président du SIVM
- 10 membres élus au sein du comité syndical, dont le vice-président du SIVM en charge l'hébergement des personnes âgées.

- 10 membres nommés par le président (habituellement 1 par commune membre du CCAS)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- A élu Mme Régine CATIN membre du Comité Syndical
- Se propose d'élire un membre du CCAS lors de la commission le 19 Mai 2014

3 – Fonds de parcelle 24 rue Robert d'Arbrissel

Deux déclarations d'intention d'Aliéner concernant les parcelles D816 et D817 situées 24 rue Robert d'Arbrissel nous ont été adressées par maître Véronique ZENNER, notaire à Allonnes. Sur la parcelle D817, la commune ne préempte pas et a déjà retourné la DIA le 15 Avril 2014.

Mme le Maire informe les Elus que lors de l'élaboration du PLU un emplacement réservé en fond de parcelle sur la D816 (380 m²), a été classé en zone 2AU en vue de la création d'un parking et d'une liaison douce parallèle à la rue Robert d'Arbrissel.

Sur la parcelle D816, une estimation de France domaine s'établit comme suit : 7 500€ pour la totalité dont 1 500 € pour le fond de parcelle en jardin de 380 m² classé en 2AU et en zone réservée du PLU, en vue de la création d'un parking et d'une liaison douce.

Mme Arlette BREGEON, propriétaire, demande 15 000 € via la DIA à l'adresse de Mr VAUSSOUE, acheteur. Celui-ci ne serait pas hostile à la vente du fond de parcelle à la commune.

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

REFUSE d'exercer son droit de préemption

AUTORISE Mme le Maire à soumettre au Notaire pour Mme BREGERON ou à Mr VAUSSOUE, acquéreur de l'ensemble, une proposition d'achat à hauteur de l'estimation de France domaine, soit 1 500 €, pour le fond de parcelle utile dans le projet d'aménagement inscrit au PLU.

4 – Représentant SPLA de l'Anjou

Désignation du représentant à l'assemblée spéciale et du représentant aux assemblées générales de la société.

Madame le Maire rappelle que par décision du Conseil D'Administration du 27 Septembre 2010, il a été créée la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou.

Il est également rappelé que par délibération du 17 Décembre 2012, la ville de FONTEVRAUD L'ABBAYE a souscrit au capital de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou.

Madame le Maire précise que la ville de FONTEVRAUD L'ABBAYE a droit à une représentation au sein du Conseil d'Administration de la SPLA de l'ANJOU par biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L.1524-5 alinéa 3 du CGCT.

Suite aux élections municipales, il convient que nous procédions à la désignation de notre représentant à l'assemblée spéciale de la SPLA de l'ANJOU et aux assemblées générales de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- Vu, le code de l'urbanisme, notamment son article L.32791 ;

- Vu, le CGCT, notamment son article L. 1524-5 ;
- Vu, le code de commerce.

1 – Désigne Madame Régine CATIN, Maire, pour représenter la ville de FONTEVRAUD L'ABBAYE à l'assemblée spéciale des collectivités de la SPLA de l'ANJOU avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre.

2 – Désigne Madame Régine CATIN, Maire, pour représenter la ville de FONTEVRAUD L'ABBAYE au sein des assemblées générales de la société.

5 – Effacement réseau rue Robert d'Arbrissel

Objet : Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations Effacement des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public rue Robert d'Arbrissel.

Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 12 Octobre 2011 arrêtant le règlement financier applicable en 2012 ;

Article 1 : La commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE par délibération du Conseil Municipal en date du 14 Mai 2014 accepte de verser un fonds de concours pour l'opération et selon les modalités suivantes :

- Opération d'effacement des réseaux électriques basse tension rue Robert d'Arbrissel
 - Montant de l'opération 28 277,94 € HT
 - Taux du fonds de concours 30 %
 - Montant du fonds de concours à verser au SIEMML 8 483,38 € HT
 - Câble télécom paiement direct ORANGE 2 750,00 €HT
 - Génie civil télécom 2 128,56 € TTC

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 12 Octobre 2011.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception parle représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Maire de la commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE
Le comptable de la commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE
Le président du SIEMML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

6 - Restauration scolaire

Les enfants ayant des intolérances alimentaires pourront prendre leur repas à la cantine suite à la mise en place d'un Projet d'Accompagnement Individuel (PAI), faisant l'objet d'un protocole médical.

De ce fait, une révision des tarifs de cantine pour ces familles a été évoquée lors du conseil municipal.

Les parents fournissant les repas, il ne leur serait facturé que l'utilisation des locaux et les services des surveillants de la cantine et sur la cour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

☞ DÉCIDE de fixer le prix de ce service à 1,30 € parrepas pris sur place.

7 – École Maternelle : Subvention exceptionnelle

La classe de Grande Section partira en classe découverte le 21, 22 et 23 Mai 2014. Cette classe se déroulera dans une ferme pédagogique à « le Tremblay ».

Elle permettra aux enfants de Grande Section de partir ensemble pour découvrir la vie de la ferme.

La mise en place de ce projet va nécessiter un financement équilibré entre les différents partenaires de l'école : Coopérative scolaire, amicale des écoles, participation des familles et vente d'un livret de recettes par les enfants de la classe.

La Directrice de l'école maternelle a sollicité la commune pour aider au financement du transport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- ☞ DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'école maternelle pour financer les frais de transport des élèves de grande section vers une ferme pédagogique à « le Tremblay » du 21 au 23 Mai 2014.

8 – Action Loire à Vélo

Une participation financière de la région des pays de la Loire a été accordée pour un montant de 1 022 €, en vue de financer l'implantation d'un panneau relais informations services (RIS) « La Loire à Vélo » sur l'aire d'arrêt principal du Parc Sainte Catherine, ainsi qu'une participation financière d'un montant de 3 123 € en vue de financer l'aménagement de l'aire d'arrêt principal du Parc Sainte Catherine, soit 60 % du montant HT des travaux.

9 – Syndicat de Chasse

Une demande d'alimentation en énergie électrique basse tension de la parcelle située au lieu dit « La Loge » concernant le relais de chasse a été présentée aux Conseillers Municipaux en séance.

Pour rappel la commune se doit de financer 60 % des frais de raccordement si ceux-ci desservent de futurs lotissements ou groupement d'habitations privées. De ce fait, le projet pour raccorder le relais de chasse n'entre pas dans ces catégories.

Suite aux divers échanges et du fait qu'il s'agit d'une association communale qui rend des services à la commune (battues aux nuisibles), il est proposé à Mr SÉNÉZAC de venir présenter son projet le 11 Juin 2014 lors du prochain Conseil Municipal.

10 – Concours d'architecture 49

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire et le Conseil Général de Maine-et-Loire organisent la 12^{ème} édition du Prix départemental de l'architecture, de l'habitat social et de l'aménagement. Ce prix a vocation à promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère du département de Maine-et-Loire. Il récompense également la qualité des relations entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre ainsi que le savoir-faire et les compétences des concepteurs.

Cette présentation est faite par le Maître d'œuvre et lui permet ainsi de valoriser son travail d'architecture et d'obtenir la notoriété d'une réalisation à proximité d'un site classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Les sites retenus se verront paraître dans la revue et sur le site du CAUE (Cabinet d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** le cabinet TALPA à présenter un dossier de candidature pour les travaux du centre bourg.

11 – TAXI-HANDI

Mr Denis DIOT, gérant de l'entreprise TAXI-HANDI, a sollicité le Conseil Municipal pour l'obtention d'une place de parking, réservé à ses taxis, située 12 cité des Amandiers.

Après concertation, les Conseillers municipaux optent pour le marquage au sol de toute la place située cité des Amandiers pour optimiser le nombre de place et étudiera la faisabilité du déplacement du réverbère situé juste devant le domicile de Mr Denis DIOT pour obtenir une place supplémentaire, lors des travaux de réfection du réseau EDF par le SIEMML en 2015.

12 – DÉGRADATIONS

Le stade de foot situé à la Cadhumeau a été cambriolé, le montant des dégâts serait à hauteur de 300 à 400 €.

Le feu tricolore provisoire, ainsi que sa batterie, placé devant le porche de l'Abbaye pour sécuriser le passage rétréci par l'échafaudage des travaux de toiture de l'Abbaye a été dérobé dans le même temps.

Dates de réunion des prochaines commissions

19 Mai 2014 : commission CCAS à 19h00

26 Mai 2014 : Conseil d'Administration Maison de Retraite

27 Mai 2014 : Déclit - CAF

04 Juin 2014 : Commission PLU à 20h00

11 Juin 2014 : Conseil municipal à 20h30

13 Juin 2014 : Réunion PNR à 17H00 à Brain sur Allonnes

17 Juin 2014 : Commission Tourisme à 20h00

25 Juin 2014 : Visite bâtiments à 19h00, rendez-vous devant la mairie